

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-30

POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS EN TARN-ET-GARONNE

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée Départementale a approuvé l'inscription des autorisations de programme suivantes :

- 50 000 € pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles, article 67453, sous-fonction 32,
- 40 000 € au titre de la politique de soutien aux sportifs de haut niveau, article 657411, sous-fonction 32.

Compte tenu des derniers dossiers parvenus dans les services, relatifs à ces deux politiques, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur la répartition des subventions et me faire connaître votre décision, étant précisé que si ces propositions étaient retenues, la situation des lignes budgétaires correspondantes serait la suivante :

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

A - Crédit inscrit 2008.....	50 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	48 200 €
C - Engagement à la présente Commission.....	1 800 €
D - Reliquat.....	0 €

SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

A - Crédit inscrit 2008.....	40 000 €
B - Dépenses engagées à ce jour.....	29 400 €
C - Engagement à la présente Commission.....	10 600 €
D - Reliquat.....	0 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 novembre 2008

CP 08/11-30

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions telles que réparties en annexes :

. manifestations exceptionnelles	1 800 €
. soutien aux sportifs de haut niveau	10 600 €;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67453, sous-fonction 32 pour la participation à l'organisation de manifestations exceptionnelles et à l'article 657411, sous-fonction 32 au titre de la politique de soutien aux sportifs de haut niveau.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**POLITIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE DEVELOPPEMENT DU
SPORT ET DES LOISIRS
EN TARN-ET-GARONNE**

CP 08/11-30ann1

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES - MAEX

Dossiers 2008

N° ORDRE	TITRE DU DEMANDEUR	NATURE DE L'ACTIVITE	SUBVENTION ATTRIBUEE
1	ASSOCIATION DES AMIS DU MOTOCROSS A L'ANCIENNE CORBARIEU 82	Organisation de la concentration internationale de motocross des années 60	500 €
2	MONTAUBAN ATHLETISME	Organisation du 4 ^{ème} cross régional	300 €
3	ASSOCIATION DES CAVALIERS DES DEUX RIVES	Organisation de la 10 ^{ème} randonnée équestre sur la Communauté de Communes des Deux Rives	500 €
4	COMITE DEPARTEMENTAL DE SAMBO	Organisation d'un déplacement pour le championnat du monde à Saint-Pétersbourg	500 €

TOTAL GENERAL..... 1 800 €

Le Président,

SOUTIEN AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU - SSHN

CP 08/11-30ann1

Dossiers 2008

N° ORDRE	TITRE DU DEMANDEUR	NATURE DE L'ACTIVITE	SUBVENTION ATTRIBUEE
1	BARRILLIOT Nathalie LABASTIDE ST PIERRE	Participation au championnat du Monde de boxe française	1 500 €
2	LAFRANCAISE NATATION	Participation de 13 nageurs à un stage d'entraînement en Tunisie	1 900 €
3	BELLOC Jean-Philippe	Sponsoring Participation aux 24h du Mans automobiles et au championnat d'Europe de Camions	5 700 €
4	AMICALE DEPARTEMENTALE DES ARBITRES DE FOOTBALL	Organisation du Congrès annuel des arbitres de Midi Pyrénées à Montauban	1 500 €

TOTAL GENERAL 10 600 €

Le Président,